

LA CODE DE BONNE PRATIQUE ET LES CONDITIONS D'ADHÉSION

Le code de bonne pratique.

Chaque adhérent doit:

- Avoir un numéro SIRET valable.
- Être clair, honnête et professionnel avec les clients.
- Être réaliste quant à la date de début d'activité et à la durée de travail.
- Arriver à la date et l'heure convenues.
- Traiter les clients, leur propreté et l'environnement avec respect.
- Être clair s'il y a des frais de consultation ou d'appel.
- Fournir un devis écrit, un contrat supplémentaire en cas de travail supplémentaire, et une facture écrite, si demandée.
- Fournir une preuve d'assurance, de qualifications liées au commerce et des références de client, si demandés.
- Maintenir l'inscription et conserver les qualifications et l'assurance requises par la loi française.
- Effectuer uniquement des travaux dans le cadre du numéro SIRET et de la police d'assurance.
- Garder les clients à jour sur tous les aspects du travail, y compris tous les problèmes, les coûts supplémentaires et les retards.
- Traiter les demandes des clients, les plaintes et les problèmes rapidement, proactivement et professionnellement.
- Encourager les clients à soumettre un avis.
- Alerter le personnel de Artisan Central dans les 48 heures suivant toute modification de son activité qui affecte l'exactitude de son profil, par exemple l'annulation de l'assurance commerciale, la non-négociation, etc.

Les conditions d'adhésion.

Artisan Central a le droit de varier, modifier ou changer les Termes et Conditions d'adhésion de temps en temps et ces modifications prendra effet à partir de la date de publication sur le site.

Chaque adhérent doit:

- Lire le Code de bonne pratique, les Conditions d'adhésion et les Conditions d'utilisation. Les membres doivent se conformer à tout règlement ou risquent d'avoir leur compte suspendu ou leur adhésion refusé.
- Être le propriétaire enregistré de l'entreprise et l'entreprise doit être enregistrée en France.
- Assurer q'un minimum de deux avis de clients sont affichés dans les six premiers mois de l'adhésion et un minimum de deux avis en cours par la suite.
- Avoir une assurance de Responsabilité Civile Professionnel en place au minimum.
- Alerter le personnel d'Artisan Central dans un délai de 48 heures de toute modification apportée à l'entreprise qui affecte la précision de leur profil, par exemple l'annulation de l'assurance, cessation d'activité, etc.

- Fournir la documentation nécessaire pour la pré-adhésion et les contrôles en cours.
- Accepter que leurs informations de profil peuvent être utilisés par Artisan Central pour les médias / PR / publicité.

Au minimum chaque adhérent fournira

- Une pièce d'identité et l'adresse de l'entreprise (obligatoire).
- Une preuve d'assurance de l'entreprise (obligatoire).
- Des copies des diplômes / accréditations (le cas échéant).
- Deux références clients (obligatoire).

Annulation d'adhésion

- Après une période de deux mois, les adhérents peuvent annuler leur adhésion à tout moment.
- Les adhérents doivent soumettre à annuler par écrit (courrier recommandé) avec un préavis d'un mois à l'adresse enregistrée d'Artisan Central.
- La date de résiliation est d'un mois à partir de la preuve de la date d'envoi ou de la date à laquelle la lettre a été reçue (si la lettre n'a pas été envoyée en recommandé).
- Il est de la responsabilité de chaque adhérent à annuler tout paiement automatique et pour assurer que les frais sont payés jusqu'à et y compris la date de résiliation.
- Les frais payés d'avance seront remboursés (mois entiers uniquement basés sur la date de résiliation), moins tout escompte de paiement appliqués.
- Lorsque l'adhésion est suspendue par Artisan Central tout paiement automatique est annulée par l'adhérent avec effet immédiat. Pour des honoraires payés à l'avance, le reste des frais sera remboursé (mois entiers seulement) moins tout escompte de paiement anticipé appliqué. Le profil de l'adhérent sera supprimé avec effet immédiat.
- Les frais d'adhésion reçus par Artisan Central après la date de résiliation ne seront pas remboursés.
- Si un paiement automatique est annulée par un adhérent ou l'adhérent omet d'envoyer le paiement par la date de renouvellement, Artisan Central prendra contact avec l'adhérent. Si le paiement reste impayé après 10 jours ouvrables, Artisan Central va suspendre l'adhésion et supprimer le profil du membre avec effet immédiat.
- Chaque adhérent qui annule leur adhésion ou dont l'adhésion est suspendue par Artisan Central n'est pas autorisé à utiliser le logo d'Artisan Central ni de suggérer qu'il est toujours adhérent d'Artisan Central, avec effet immédiat.